

## Communiqué de presse

---

### **En clôturant l'Assemblée plénière, le cardinal André Vingt-Trois est revenu sur la réflexion des évêques à propos de la bioéthique**

Lourdes, vendredi 4 avril 2008.

Le cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris et président de la Conférence des évêques de France, a conclu ce matin les travaux de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français. Il a d'abord souligné que cette session avait été « un moment fort de prière commune par l'Office quotidien, la célébration de l'Eucharistie et par le chemin du Jubilé que nous avons suivi comme le suivent les pèlerins de nos diocèses ».

Le cardinal André Vingt-Trois est revenu en particulier sur la bioéthique, dossier qui avait été préparé par le groupe de travail présidé par Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes. Il a indiqué « qu'il ne s'agit pas pour nous de revendiquer une reconnaissance de nos croyances particulières à l'encontre d'autres approches ou d'autres conceptions de l'homme et de sa vie, moins encore de les imposer. Mais l'éclairage que nous apporte la Sagesse chrétienne (...) a un contenu et une méthode raisonnables que nous pouvons proposer et soumettre à la discussion avec des arguments qui ne relèvent pas de la seule Révélation. Loin de nous situer dans la perspective d'un particularisme confessionnel, nous souhaitons mettre notre patrimoine au service de la société toute entière ».

Le président de la Conférence des évêques de France a précisé que la volonté des évêques est de « contribuer à empêcher notre culture et notre société de sombrer dans la fascination pour la mort. Notre société doit être tout entière mobilisée pour favoriser et soutenir la vie, et la soulager quand la souffrance l'envahit. (...) Nous voulons contribuer à briser les tabous qui enferment trop de nos contemporains dans un conformisme du renoncement devant les défis de la vie. Nous voulons que la liberté de conscience soit non seulement affirmée formellement, mais encore qu'elle soit effectivement possible et respectée dans les domaines de la recherche comme dans les services de soins. Tout ce qui est techniquement possible n'est pas nécessairement bon pour la personne qui le subit ou la société qui l'autorise ».

Les évêques poursuivront donc leur travail sur la bioéthique « pour apporter une contribution utile aux débats que va connaître notre pays à l'occasion de la révision des lois dites de "bioéthique" ».

Le cardinal Vingt-Trois a par ailleurs indiqué que les échanges de l'Assemblée sur la Parole de Dieu permettront aux évêques délégués à la session du synode

prévu en octobre prochain à Rome de partager avec ceux des autres pays. Il a également évoqué à ce propos « l'Année saint Paul », qui « sera partout l'occasion d'un développement et d'un approfondissement de la lecture biblique dans nos communautés respectives ».

**Les informations concernant l'Assemblée plénière  
sont disponibles sur le site Internet  
de la Conférence des évêques de France  
accessible à l'adresse [www.cef.fr](http://www.cef.fr)**